

## **Pasteur-e ou diacre de paroisse (50 %)**

**Lieu : Paroisse de Vevey (R 10)**

**Échéance de postulation : 30 avril 2024**

**Obligation de résidence : Non**

### **Mission / raison d'être du poste**

La paroisse de Vevey a la chance d'être une communauté qui réunit un outil de travail exceptionnel et des moyens attractifs. Elle est composée à majorité de jeunes retraités. Elle accorde de l'importance au fond et à la forme et par-dessus tout, à tout ce qui crée du lien. Elle apprécie la bonne tenue des prédications et de la liturgie et accorde une large place aux événements musicaux. La position bien en vue du clocher du temple Saint Martin est symbole de son ADN qui se veut accueillante à la multitude et en harmonie avec la cité.

### **Descriptif / activités**

- Célébrer les cultes et les actes ecclésiastiques.
- Accompagner les activités paroissiales existantes ou à venir, dans leurs dominantes conviviales et spirituelles.
- Collaborer harmonieusement avec son collègue ainsi qu'avec les membres du conseil paroissial, le marguillier, l'intendante, la secrétaire.
- Collaborer avec les collègues régionaux entre autres pour les permanences des services funèbres du trinôme Corsier-Corseaux, Chardonne -Jongny et Vevey.

### **Exigences / attentes**

- Convivialité ; simplicité ; capacité à aller à la rencontre de tous.
- Organisé ; collaboratif ; souple ; savoir travailler dans l'humilité avec ses collègues.

④ Votre dossier de postulation (format PDF) est à envoyer par email à pierre.bader@eerv.ch, ainsi qu'en copie à l'ORH (claudia.bezencon@eerv.ch).

1. CV (1 page)
2. Note thématique :
  - ✓ Quelles sont les raisons de votre postulation ? (max. 10 lignes)
  - ✓ Comment comprenez-vous les enjeux de ce poste ? (max. 1 page)
  - ✓ Au terme de votre première année dans ce poste, que souhaiteriez-vous avoir réalisé ? (max. ½ page)
  - ✓ Dans notre région, que signifierait pour vous concrètement coopérer ? (max. ½ page)

**Renseignements** : Pierre Bader, coordinateur R 10, 079 235 92 49, pierre.bader@eerv.ch  
04.03.2024